

## COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 20 novembre 2013

### **Recyclage des navires : la Convention de Hong-Kong ne doit pas tomber aux oubliettes !**

Alors que, le 15 novembre dernier, le Conseil européen a adopté le projet de règlement relatif au recyclage des navires, et que ce texte va être prochainement publié, Armateurs de France rappelle l'importance d'une ratification et d'une mise en œuvre rapides de la Convention de Hong-Kong pour un recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires.

L'adoption d'un règlement européen, texte régional et donc imparfait par définition, ne doit pas faire perdre de vue aux Etats la nécessité d'appliquer cette convention qui, seule, imposera les mêmes règles du jeu à tous les acteurs.

**Pour Armateurs de France, la priorité de l'Union Européenne doit être avant tout la ratification de la Convention de Hong-Kong par le plus grand nombre d'Etats.** A ce jour, seule la Norvège l'a ratifiée. **Il est donc urgent que l'Union Européenne plaide activement auprès de ses membres comme de ses partenaires internationaux, notamment les pays recycleurs, pour une mise en œuvre rapide de ce texte.**

**« Nous souhaitons que la France donne l'exemple et joue un rôle moteur dans ce processus de ratification de la convention.** Notre pays a adopté l'an dernier une loi autorisant la ratification de la Convention de Hong-Kong mais ne l'a toujours pas ratifiée. Nous attendons désormais une suite rapide à ce premier acte fort » **déclare Raymond VIDIL, président d'Armateurs de France.**

*Contact presse :*

*Pasquine ALBERTINI*

*01.53.89.52.42*

[p-albertini@armateursdefrance.org](mailto:p-albertini@armateursdefrance.org)